

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mme MICHEAU-HÉRAUD, M. CARLET, Mme DUPUCH-BOUYSSOU, Mme REY, M. CROIZAT, Mme MOUFFLET, MM. HANNOY, MONGET, Mme PERRIN RAUSCHER, MM DARON, CHIRON, PERRET, Mme DUPHIL, FRANCO, M. BONNAYZE.

Absents : Mme BRUNEAU a donné procuration à Mme MOUFFLET

M. GUAIS a donné procuration à M. GUILLEMOT

Mme DANÉY a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD

Mme GAILLARD a donné procuration à M. MONGET

M. VERSCHAVE a donné procuration à M. BONNAYZE

Mme ROCA,

MM PERRET (arrive à 19h00) et CAÏS

Secrétaire de séance : Mme MICHEAU-HÉRAUD

Date de la convocation : 14 décembre 2018

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2018 a été adressé aux conseillers pour avis. Il fait part des modifications reçues.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. TRAVAUX COTE DU CARAT et CHEMIN DU MOULIN DE DEMPTOS : choix de l'entreprise

M. le Maire explique qu'un deuxième appel d'offres a été lancé concernant les travaux de voirie de la Côte du Carat et du chemin du Moulin de Demptos. La commission des Marchés Publics a ouvert les 7 offres reçues.

Rappel des critères choisis :

- prix des prestations pour une valeur de 70% de la note
- mémoires techniques pour une valeur de 30% de la note

Après une nécessaire négociation, l'analyse des offres permet de classer, les entreprises de la façon suivante :

1	EUROVIA	Note de 88.76	Pour un montant TTC de 227 925.48 €
2	LPF TP	Note de 88.00	Pour un montant TTC de 220 727.64 €
3	GARONNE BTP	Note de 84.44	Pour un montant TTC de 222 486.60 €
4	CASSAGNE	Note de 82.01	Pour un montant TTC de 234 156.60 €
5	COLAS SO	Note de 78.63	Pour un montant TTC de 242 909.04 €
6	ATLANTIC ROUTE	Note de 78.61	Pour un montant TTC de 268 350.07 €
7	CMR EXEDRA	Note de 78.26	Pour un montant TTC de 269 992.62 €

L'estimation du maître d'œuvre (MO) s'élève à 222 562.80 € TTC

L'entreprise EUROVIA, placée en position 1, présente un devis supérieur à l'estimation du MO et propose dans le dossier technique une déviation par le chemin du Cluzeau qui n'est pas une solution plausible car ce chemin est impraticable dans sa totalité par les véhicules.

L'entreprise LPF, placée en position 2, présente un devis inférieur à l'estimation du MO. Son dossier technique est acceptable.

L'entreprise GARONNE BTP, placée en position 3, présente un devis légèrement inférieur à l'estimation du MO. Son dossier technique est acceptable.

Arrivé de M. PERRET à 19h00.

A la question difficile du choix, **M. BONNAYZE** rappelle que les entreprises non choisies ont le droit de demander les raisons du vote.

M. CARLET trouve dommageable que ce système place en bonne position des entreprises certainement compétentes mais inconnues, alors que deux entrepreneurs situés à Camblanes et Meynac, qui sont connus pour le sérieux de leur travail, sont moins bien positionnés. Pour cette raison il s'abstiendra de voter.

M. le Maire en fera de même.

Après un tour de table pour le choix de l'entreprise, la délibération suivante est prise :

Considérant le projet de travaux d'aménagements sécuritaires, à réaliser sur les chemins de la Côte du Carat et du Moulin de Demptos,

Considérant le lancement de l'appel d'offres suivant la procédure adaptée, en application des dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Considérant que 7 entreprises ont répondu,

Considérant les réunions de la commission des Marchés Publics pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres,

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission, et notamment après négociation :

1. le tableau concernant le critère prix des prestations pour une valeur de 70% de la note
2. et l'analyse détaillée des mémoires techniques pour une valeur de 30% de la note

Considérant le choix du Conseil Municipal portant sur l'entreprise **la mieux disante**,

Le Conseil Municipal, après discussion, **décide**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **par 19 voix « POUR », et 2 abstentions** de choisir pour réaliser ces travaux :

- **L'entreprise LPF TP** située rue des Queyries – 33072 BORDEAUX
- Pour un montant TTC de **220 727.64 €**
- **Autorise**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

◇ **INSEE : M. le Maire** lit le courrier annuel reçu de l'Insee précisant le nombre d'habitants de la commune. Les populations légales au 1^{er} janvier 2016 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 sont :

- Population municipale : 2 872
- Population comptée à part : 142 (Lycée et Handivillage 33)
- Population totale : 3 014

◇ **Pétition voirie : M. le Maire** donne lecture d'une pétition reçue en mairie concernant le Chemin de Paguemaou. Les habitants remercient la mairie pour les travaux de réfection effectués mais déplorent depuis la vitesse excessive des automobilistes sur cette voie. Ils demandent l'installation de dispositifs freinant la vitesse.

M. CROIZAT trouve que mettre sur une même route des limitations différentes déroutent les conducteurs.

M. DARON ne souhaite pas voir de dos d'âne, **M. CARLET** renchérit en précisant que dans un premier temps on peut installer les radars mobiles et précise que les chicanes sont plus efficaces que les passages surélevés.

Avant de programmer une réunion avec les riverains, **Mme BOUYSSOU-DUPUCH** pense qu'il faut avoir des solutions. En effet **M. le Maire** demande à la Commission Voirie de se pencher sur ce dossier.

M. CHIRON est obligé de partir, il est 19h30.

◇ **Carte de vœux : M. MONGET** rappelle aux élus qu'un concours de dessin a été lancé auprès des enfants des écoles de Camblanes et Meynac. Le dessin primé sera la Une de la carte de vœux de la Municipalité.

15 dessins ont été déposés en mairie. Le choix est difficile.

Après une première sélection par la Commission Communication, 2 dessins sortent du lot, un représentant Camblanes très moderne avec une école en forme de banane et l'autre représentant la commune dans une ambiance de couleur très nature, très verte.

Les élus procèdent au vote.

Par 18 voix « POUR » le dessin de Loonis GASCO est retenu.

◇ **Déchets : Mme BOUYSSOU-DUPUCH** a malheureusement constaté que trop souvent des déchets sont jetés (poches poubelles, bouteilles plastiques, canettes ...) sur les bas-côtés des routes par des automobilistes peu scrupuleux de l'environnement.

M. le Maire précise que c'est malheureusement un problème connu et que ces délits sont souvent perpétrés par des habitants de communes où est pratiqué le paiement des ordures ménagères par pesage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.